



BR. FORMATION CONSEIL
Redouane BENHALILEM

CONSULTANT – FORMATEUR -INDEPENDANT

CATALOGUE DE FORMATION 2023-2024

CONSEIL-AUDIT INCENDIE-PREVENTION-SECURITE

INCENDIE-SST-SECOURISME- CSE SSCT

EVALUATION DES RISQUES



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

DÉLIVRÉE PAR



ICPF
CERTIFICATION
QUALITÉ



Accréditation
N° 5-0616
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

CERTIFICAT B03391

Valide du 17/01/2022 au 16/01/2025 - Première émission le 17/01/2022

Vérifiable sur www.certif-icpf.org

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

“Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine”

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023

LA PRIORITÉ DE BR FORMATION :

La satisfaction de mes clients et des entreprises, qui font appel à moi, pour un conseil une formation, un diagnostic sécurité. Tout cela s'inscrit dans une démarche de qualité constante et un suivi a posteriori.

Dans cet optique mon organisme de formation répond aux exigences du **Datadock** et je me suis inscrit dans la démarche de certification qualité **Qualiopi**.

Un seul interlocuteur... je mets un point d'honneur, à vous apporter une solution sur mesure, qui correspond uniquement à votre établissement, ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Br formation conseil c'est aussi un réseau de professionnels et d'experts

REDOUANE BENHALILEM

Plus d'information, une étude, un devis un conseil ?

Découvrez, sans plus attendre, dans les pages qui suivent, l'étendue de mes propositions qui vous permettrons, d'être en conformité avec la réglementation sur les formations obligatoire destinées à vos salariés, par exemple.

Ou encore les accompagnements à la mise en place d'une politique de prévention, efficace et cohérente pour vos salariés, votre entreprise et votre outil de travail.

Prise en charge des formations :

Certaines formations sont susceptibles d'être prises en charge par votre OPCO ou votre Compte Personnel de Formation. L'imputabilité les stages ayant un caractère d'obligation pour l'employeur, au regard de la sécurité comme par exemple les habilitations électriques, ne sont pas imputables au titre de la formation professionnelle continue versée par l'entreprise. Seule la DRTEFP de votre région est compétente pour répondre à ces questions.

HANDICAP ET FORMATION :



**(Conformément aux dispositions de la Loi handicap et accessibilité), toutes nos formations sont accessibles aux PSH sauf restriction liées à l'invalidité ou contre indications médicales. Pour toute demande d'aménagement, faites-moi une demande de devis et de renseignement : br.formation.conseil@gmail.com
Réfèrent Handicap Redouane Benhalilem**



FICHE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE FORMATION PSC1

(PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1)

(Réf réglementaires : Article R4224-15, R4224-16, R4141-17, R4141-18 et R4141-15 du code du travail)

FORMATION ELIGIBLE AU CPF : CODE 236186

TARIF :

65€ /PARTICIPANT

TARIF GROUPE POSSIBLE

À PARTIR DE 10 PERS.

650 € NET

(Sous couvert d'une association agréée de sécurité publique)

Cette formation a pour but d'apprendre aux participants à réagir face à une situation d'accident en mettant en œuvre des gestes de secours permettant d'éviter l'aggravation de l'état de la victime dans l'attente des services de secours.

Objectif : - Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident.

Type de formation : Présentiel

Nombre de stagiaires : De 6 à 10 participants.

Durée : 7 heures.

Prérequis : Avoir 10 ans minimum

Conditions et délais d'accès à la formation : 2 jours à daté de la demande **effectuée par email** une réponse vous est faite (envois de informations modalités, programmes et devis.)

Documents remis en fin de formation :

- Feuille de présence avec émargement remise au responsable (si présent)
- Attestation de réussite ou de présence à la formation PSC1
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation

Certificat : Édition d'un certificat de compétences PSC1.

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre :

- Mannequins de secourisme (Adulte, Enfant, Nourrisson)
- Petit matériel de mise en situation
- Défibrillateur de formation
- Maquillage
- Ordinateur – Vidéoprojecteur
- Présentation PowerPoint
- Coupe des voies aériennes supérieure

Animation / Encadrement : Formateur - Titulaire du diplôme PIC F - Titulaire du diplôme PAE PSC

Programme de la formation :

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

“Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine”

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023

- Une victime qui saigne abondamment
- Une victime qui s'étouffe
- Une victime inconsciente qui respire
- Une victime inconsciente qui ne respire pas

- Une victime qui se plaint de sensation pénible et inhabituelle (malaise)
- Une victime qui se plaint d'une brûlure
- Une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- Une victime qui se plaint d'une plaie

Chaque module est constitué de nombreux exercices pratiques et de mises en situation

- Brainstorming - Débat entre stagiaires
- Exposé interactif
- Démonstration en temps réel
- Démonstration commentée et justifiée

Techniques pédagogiques mises en œuvre :

- Apprentissage entre stagiaires
- Mise en situation en temps réel
- Reformulation

Méthode d'évaluation :

Le stagiaire valide la formation dès lors qu'il a été présent à l'ensemble de la formation, qu'il a participé activement à la formation en réalisant correctement les gestes enseignés par le formateur.

L'évaluation se fait de manière continue durant la formation.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » :

Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à froid » :

Une évaluation à « Froid », **à 4 mois après l'action de formation peut être proposée** par email ou visioconférence et réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise.



FICHE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE FORMATION A LA MANIPULATION D'EXTINCTEUR

(Réf réglementaires : Article R4227-28, R4227-39, R4141-11, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail, ARRÊTÉ du 25 juin 1980)

TARIF : 55€ PAR PARTICIPANT
TARIF GROUPE DE 6 A 10 PARTICIPANTS 425€ NET

(Programme de formation conforme aux recommandations de l'APSAD R6, R4 – Code du travail R4227-28)

Description de la formation :

Au terme de la formation, les participants seront réagis face à un départ de feu dans l'entreprise. Ils seront choisis et utiliser rapidement et efficacement un extincteur approprié à la classe de feu rencontrée. Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme à l'APSAD R6 (code des assureurs).

Type de formation : Présentiel

Objectifs :

- Être capable d'identifier et de déclencher l'alarme incendie
- Être capable de choisir et de mettre en œuvre rapidement et efficacement un extincteur
- Connaitre les modalités d'évacuation

Nombre de stagiaires : De 4 à 12 stagiaires

Durée : 2 à 3 heures

Prérequis : Aucun

Conditions et délais d'accès à la formation : 15 jours à daté de la demande effectuée par email une réponse vous est faite (envois de informations modalités, programmes et devis.)

Documents remis en fin de formation :

- Attestation de formation à la manipulation d'extincteur
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre :

- Petit matériel lié à la formation (bougie, allumette, verre ...)
- Extincteurs (Eau + additif, CO2, Poudre)
- Générateur de flamme écologique
- Machine à fumée - Feuille électrostatique
- Ordinateur + Vidéoprojecteur

* : Les moyens de secours contre l'incendie de l'établissement recevant la formation ne sont en aucun cas utilisés, à l'exception éventuellement d'un RIA avec l'accord de l'établissement.

Animation / Encadrement : Formateur incendie

Programme et déroulement de la formation :

Partie théorique :

- Le triangle du feu
- Les classes de feu
- Les dangers de l'incendie pour l'homme
- Rôle du premier témoin
- Les types d'extincteur et leurs utilisations
- Le compartimentage
- Les modalités d'évacuation

Partie pratique* :

Cette formation est suivie d'un enseignement pratique avec une extinction de feu à l'aide de plusieurs types d'extincteur*.

Pour plus de réalisme, les feux sont réalisés à l'aide d'un générateur de flamme à gaz parfaitement sécurisé et propre. Le générateur permet aux participants de s'entraîner de manière concrète sur un feu réel en toute sécurité.

- Manipulation d'extincteur sur feu réel*

* : Choix du scénario de formation à la diligence du formateur. La manipulation sur feu réel impose des conditions de sécurité. Seul le formateur décide si celles-ci sont réunies. Si ces conditions ne peuvent être assurées, la manipulation des différents agrès se fera sans feu.

Techniques pédagogiques mises en œuvre :

- Brainstorming - Exposé interactif
- Reformulation
- Mise en situation avec manipulation réelle d'extincteur

Méthode d'évaluation :

Le stagiaire valide la formation dès lors qu'il a été présent à l'ensemble de la formation, qu'il a participé activement à la formation en réalisant correctement les gestes enseignés par le formateur.

L'évaluation se fait de manière continue durant la formation.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » :

Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à froid » :

Une évaluation à « Froid », **à 4 mois après l'action de formation peut être proposée** par email ou visioconférence et réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise



Conformément aux dispositions de la Loi handicap et accessibilité), toutes nos formations sont accessibles aux PSH sauf restriction liées à l'invalidité ou contres indications médicales. Pour toute demande d'aménagement, faites-moi une demande de devis et de renseignement :

Référent handicap : Redouane Benhalilem

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

“Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine”

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023



FICHE TECHNIQUE FORMATION EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

(Réf réglementaires : Article R4227-28, R4227-39, R4141-11, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail)

Description de la formation :

Cette formation a pour but d'apporter aux participants des notions de base concernant l'incendie. Au terme de la formation, les participants seront capables de réagir face à un déclenchement d'alarme incendie dans l'entreprise en se rendant au Système de Sécurité Incendie (SSI) pour localiser le feu et en prenant les mesures appropriées.

TARIF :

65€ /PARTICIPANT

TARIF GROUPE POSSIBLE
À PARTIR DE 6 PERS.

750 € NET

Cette formation contient également de la manipulation des moyens de secours contre l'incendie tels que :

- Extincteur - RIA - Couverture anti-feu

Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme à l'APSAD R6 (code des assureurs).

Objectifs :

- Acquérir les notions de base en sécurité incendie
- Être capable d'intervenir efficacement en cas de départ de feu
- Être capable de localiser un départ de feu via le Système de Sécurité Incendie (SSI)
- Être capable de choisir et de mettre en œuvre rapidement et efficacement un extincteur
- Être capable de mettre en œuvre un Robinet Incendie Armé (RIA)
- Être capable de mettre en œuvre une couverture anti-feu

Type de formation : Présentiel

Nombre de stagiaires : De 2 à 10 stagiaires

Durée : 3h00

Prérequis : Aucun

Conditions et délais d'accès à la formation : 15 jours à daté de la demande **effectuée par email** une réponse vous est faite (envois de informations modalités, programmes et devis.)

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre* :

- Petit matériel lié à la formation (bougie, allumette, verre ...)
- Générateur de flamme écologique
- Extincteurs (Eau + additif, CO2, Poudre)
- Couverture anti-feu - Serpillière - RIA - Machine à fumée - Feuille électrostatique
- Ordinateur + Vidéoprojecteur

* : Les moyens de secours contre l'incendie de l'établissement recevant la formation ne sont en aucun cas utilisés, à l'exception éventuellement d'un RIA avec l'accord de l'établissement.

Formateur : Formateur Incendie

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

"Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine"

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023

Documents remis en fin de formation :

- Attestation de formation « Équipier de Première Intervention (EPI) »
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité

Programme et déroulement de la formation :

Partie théorique :

- Notions de base et conséquences d'un incendie
- Le feu et les classes de feu
- Les dangers de l'incendie
- L'organisation de la sécurité incendie
- Le SSI - L'alerte des secours
- Les extincteurs et leurs utilisations
- Les RIA et leurs utilisations
- Les couvertures anti feu et leurs utilisations
- Conduite à tenir face à un départ de feu ou un déclenchement d'alarme incendie
- Le compartimentage
- les travaux par point chaud (Permis feu)

Partie pratique* :

Cette formation est suivie d'un enseignement pratique avec une extinction de feu à l'aide de plusieurs types d'extincteur, de RIA** et de couverture anti-feu.

Pour plus de réalisme, les feux sont réalisés à l'aide d'un générateur de flamme à gaz parfaitement sécurisé et propre. Le générateur permet aux participants de s'entraîner de manière concrète sur un feu réel en toute sécurité.

- Visite du **SSI*****, Manipulation d'extincteur, de RIA**, de couverture anti-feu sur feu réel

* * : Choix du scénario de formation à la diligence du formateur. La manipulation sur feu réel impose des conditions de sécurité. Seul le formateur décide si celles-ci sont réunies. Si ces conditions ne peuvent être assurées, la manipulation des différents agrès se fera sans feu. ** : La manipulation de RIA est possible si un RIA proche d'une sortie est mis à disposition, alimenté, coupé de toute alarme incendie et nettoyé. *** : Aucune manipulation du SSI, uniquement débat oral.

Méthode d'évaluation : Le stagiaire valide la formation dès lors qu'il a été présent à l'ensemble de la formation, qu'il a participé activement à la formation en réalisant correctement les gestes enseignés par le formateur. L'évaluation se fait de manière continue durant la formation

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » : Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à froid » : Une évaluation à « Froid », **à 4 mois après l'action de formation peut être proposée** par email ou visioconférence et réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise



Conformément aux dispositions de la Loi handicap et accessibilité), toutes nos formations sont accessibles aux PSH sauf restriction liées à l'invalidité ou contres indications médicales. Pour toute demande d'aménagement, faites-moi une demande de devis et de renseignement :

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

“Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine”

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023



FICHE TECHNIQUE FORMATION EQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

(Réf réglementaires : Article R4227-28, R4227-39, R4141-11, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail)

TARIF :
65€ /PARTICIPANT
TARIF GROUPE POSSIBLE
À PARTIR DE 6 PERS.
750 € NET

Description de la formation :

Cette formation a pour but de **compléter** les notions de base concernant l'incendie. Au terme de la formation, les participants seront capables de réagir face à un déclenchement d'alarme incendie dans l'entreprise en se rendant au Système de Sécurité Incendie (SSI) pour localiser le feu et en prenant les mesures appropriées et **utiliser l'ensemble des moyens de secours présents dans l'entreprise en équipe.**

Cette formation contient également de la manipulation des moyens de secours contre l'incendie tels que :

- Extincteur - RIA - Couverture anti-feu

Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme à l'APSAD R6 (code des assureurs).

Type de formation : Présentiel

Objectifs :

- Acquérir les notions de base en sécurité incendie seul ou en équipe
- Être capable d'intervenir efficacement en cas de départ de feu
- Être capable de localiser un départ de feu via le Système de Sécurité Incendie (SSI)
- Être capable de choisir et de mettre en œuvre rapidement et efficacement un extincteur
- Être capable de mettre en œuvre un Robinet Incendie Armé (RIA)
- Être capable de mettre en œuvre une couverture anti-feu

Nombre de stagiaires : De 2 à 10 stagiaires

Conditions et délais d'accès à la formation : 2 jours à daté de la demande **effectuée par email** une réponse vous est faite (envois de informations modalités, programmes et devis.)

Durée : 7h00

Prérequis : Aucun

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre* :

- Petit matériel lié à la formation (bougie, allumette, verre ...)
- Générateur de flamme écologique
- Extincteurs (Eau + additif, CO2, Poudre)
- Couverture anti-feu - Serpillière - RIA - Machine à fumée - Feuille électrostatique
- Ordinateur + Vidéoprojecteur

* : Les moyens de secours contre l'incendie de l'établissement recevant la formation ne sont en aucun cas utilisés, à l'exception éventuellement d'un RIA avec l'accord de l'établissement.

Formateur : Formateur Incendie

Documents remis en fin de formation :

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

"Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine"

- Attestation de formation « Équipier de SECONDE Intervention (ESI) »
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité

Programme et déroulement de la formation :

Partie théorique :

- Notions de base et conséquences d'un incendie
- Le feu et les classes de feu
- Les dangers de l'incendie
- L'organisation de la sécurité incendie
- Le SSI - L'alerte des secours
- Les extincteurs et leurs utilisations
- Les RIA et leurs utilisations
- Les couvertures anti feu et leurs utilisations
- Conduite à tenir face à un départ de feu ou un déclenchement d'alarme incendie
- Le compartimentage
- Les travaux par point chaud (Permis feu)

Partie pratique* :

Cette formation est suivie d'un enseignement pratique avec une extinction de feu à l'aide de plusieurs types d'extincteur, de RIA** et de couverture anti-feu.

Pour plus de réalisme, les feux sont réalisés à l'aide d'un générateur de flamme à gaz parfaitement sécurisé et propre. Le générateur permet aux participants de s'entraîner de manière concrète sur un feu réel en toute sécurité.

- Visite du **SSI*****, Manipulation d'extincteur, de RIA**, de couverture anti-feu sur feu réel

* * : Choix du scénario de formation à la diligence du formateur. La manipulation sur feu réel impose des conditions de sécurité. Seul le formateur décide si celles-ci sont réunies. Si ces conditions ne peuvent être assurées, la manipulation des différents agrès se fera sans feu.

** : La manipulation de RIA est possible si un RIA proche d'une sortie est mis à disposition, alimenté, coupé de toute alarme incendie et nettoyé.

*** : Aucune manipulation du SSI, uniquement débat oral.

Méthode d'évaluation :

Le stagiaire valide la formation dès lors qu'il a été présent à l'ensemble de la formation, qu'il a participé activement à la formation en réalisant correctement les gestes enseignés par le formateur. L'évaluation se fait de manière continue durant la formation

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » :

Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à froid » : Une évaluation à « Froid », **à 4 mois après l'action de formation peut être proposée** par email ou visioconférence et réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise.

Conformément aux dispositions de la Loi handicap et accessibilité), toutes nos formations sont accessibles aux PSH sauf restriction liées à l'invalidité ou contres indications médicales. Pour toute demande d'aménagement, faites-moi une demande de devis et de renseignement :

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

"Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine"

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023



FICHE TECHNIQUE FORMATION CHARGE D'EVACUATION

(Réf réglementaires : Article R4227-39, R4141-11, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail)

(Programme de formation conforme aux recommandations de l'APSAD R6)

TARIF :
125€ /PARTICIPANT

TARIF GROUPE POSSIBLE
À PARTIR DE 4 PERS.
650€ NET

Description de la formation :

Cette formation a pour but d'apprendre aux participants comment s'organise une évacuation dans une entreprise. Elle permet aux participants d'intégrer ou de mettre en place un système d'évacuation en jouant le rôle de guide file, de serre file ou de responsable d'évacuation.

Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme à l'APSAD R6 (code des assureurs).

Type de formation : Présentiel

Objectifs :

- Appréhender les risques liés aux fumées d'incendie
- Connaître les moyens de protection incendie concourant à une évacuation rapide
- Identifier les anomalies pouvant ralentir ou empêcher une évacuation
- Connaître les différentes situations d'évacuation, leurs techniques et le rôle des chargés d'évacuation (guides files-serre-file)
- Être capable de mettre en application les consignes lors d'une évacuation

Nombre De Stagiaires : De 4 A 12 Stagiaires

Durée : 7 Heures

Prérequis : Aucun

Conditions et délais d'accès à la formation : 2 jours à daté de la demande **effectuée par email** une réponse vous est faite (envois de informations modalités, programmes et devis.)

Principaux Moyens Pédagogiques Mis En Œuvre :

- Ordinateur - vidéoprojecteur
- Présentation PowerPoint - petit matériel lié à la formation (bougie, allumette, verre ...)

Documents remis en fin de formation :

- Attestation de formation « Chargé d'évacuation »
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité

Programme et déroulement de la formation :

Partie théorique :

- Les fumées d'un incendie

- Les chargés d'évacuation

Notions de base :

- Les moyens de protection contre l'incendie

- L'organisation de la sécurité incendie

- Le compartimentage

- L'organisation de l'évacuation

- La création d'une organisation

Les cas particuliers :

- Les espaces d'attente sécurisés

- Les erreurs et difficultés fréquentes

- La personne refusant d'évacuer

- La personne prise au piège par les fumées

Partie pratique :

- Visite de site et reconnaissance des itinéraires de secours

Techniques pédagogiques mises en œuvre :

- Brainstorming

- Exposé interactif

- Reformulation

Méthode d'évaluation :

Le stagiaire valide la formation dès lors qu'il a été présent à l'ensemble de la formation, qu'il a participé activement à la formation.

L'évaluation se fait de manière continue durant la formation.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » :

Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à froid » :

Une évaluation à « Froid », à 4 mois après l'action de formation peut être proposée par email ou visioconférence et réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise.



Conformément aux dispositions de la Loi handicap et accessibilité), toutes nos formations sont accessibles aux PSH sauf restriction liées à l'inhabilité ou contres indications médicales. Pour toute demande d'aménagement, faites-moi une demande de devis et de renseignement



FICHE TECHNIQUE FORMATION CHARGE D'EVACUATION SPECIALE ETABLISSEMENT DE SOINS (TYPE U et J)

(Réf réglementaires : Article R4227-39, R4141-11, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail, arrêté du 25 juin 1980 ERP)

(Programme de formation conforme aux recommandations de l'APSAD R6)

TARIF :
45€ /PARTICIPANT
TARIF GROUPE POSSIBLE
À PARTIR DE 10 PERS.
457€ NET

Description de la formation :

Cette formation a pour but d'apprendre aux participants comment s'organise une évacuation dans un établissement de soins (type U et J) L'on y évoque notamment les notions de compartimentage, de transfert horizontal ainsi que les conduites à adopter au niveau de la mise en sécurité des personnes en cas départ de feu dans une chambre, une circulation ou en cas d'audition de l'alarme incendie. Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme aux attendus du règlement de sécurité ERP, et des exigences Code du travail)

Type de formation : Présentiel

Objectifs :

- Appréhender les risques liés aux fumées d'incendie
- connaître les moyens de protection incendie concourant à une évacuation rapide
- identifier les anomalies pouvant ralentir ou empêcher une évacuation
- connaître les différentes situations d'évacuation, leurs techniques et le rôle du personnel en cas d'alarme incendie dans les établissements de soins (type u et j)
- être capable de mettre en application les consignes lors d'une évacuation

Nombre de stagiaires : de 4 à 12 stagiaires

Durée : 3 heures

Prérequis : aucun

Conditions et délais d'accès à la formation : 2 jours à daté de la demande **effectuée par email** une réponse vous est faite (envois de informations modalités, programmes et devis.)

Formateur : formateur incendie

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre :

- Ordinateur - Vidéoprojecteur - Présentation Powerpoint
- Petit matériel lié à la formation (bougie, allumette, verre ...)

Documents remis en fin de formation :

- Attestation de formation « charge d'évacuation spéciale établissement de soins (TYPE U ET J)
- notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité
- livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

"Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine"

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023

Programme et déroulement de la formation :

Partie théorique :

- les fumées d'un incendie
- notions de base - les éléments techniques lors d'une alarme incendie
- le système de sécurité incendie (SSI)
- particularités des établissements de soins
- notions de transfert horizontal - notions de compartimentage
- l'organisation de l'évacuation
- feu dans une chambre - feu dans une circulation
- simple audition du signal d'alarme

(Type u et j)

Les cas particuliers :

- la personne refusant d'évacuer
- la personne prise au piège par les fumées

Partie pratique :

- visite de site et reconnaissance des itinéraires de secours

Techniques pédagogiques mises en œuvre :

- brainstorming
- expose interactif
- visite de site et reconnaissance des itinéraires de secours
- reformulation

Méthode d'évaluation :

Le stagiaire valide la formation des lors qu'il a été présent à l'ensemble de la formation, qu'il a participé activement à la formation. Afin de valider la formation, le stagiaire devra obtenir au QCM en fin de formation une note de plus de 12 sur 20.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » :

Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à froid » :

Une évaluation à « Froid », 2 à 4 mois après l'action de formation peut être proposée réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise.



Conformément aux dispositions de la Loi handicap et accessibilité), toutes nos formations sont accessibles aux PSH sauf restriction liées à l'inhabilité ou contres indications médicales. Pour toute demande d'aménagement, faites-moi une demande de devis et de renseignement



FICHE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE FORMATION A L'UTILISATION D'UN DEFIBRILLATEUR

Description de la formation :

Cette formation a pour but d'apprendre aux participants à réagir face à une victime inconsciente qui respire et une victime inconsciente qui ne respire pas en pratiquant des gestes de secours avec la mise en œuvre d'un défibrillateur.

TARIF :
35€ /PARTICIPANT
TARIF GROUPE POSSIBLE À PARTIR DE 10 PERS.
350€ NET

Objectifs :

- Être capable de protéger une situation d'accident
- Être capable d'examiner une victime
- Être capable d'alerter efficacement les services de secours
- Intervenir efficacement sur une victime inconsciente qui respire ou ne respire pas
- Être capable de reconnaître et mettre en œuvre un défibrillateur

Publics concernés : Tous les salariés

Type de formation : Présentiel

Nombre de stagiaires : De 4 à 16 stagiaires **Durée :** 3h30

Prérequis : Aucun

Conditions et délais d'accès à la formation : 15 jours à daté de la demande **effectuée par email** une réponse vous est faite (envois de informations modalités, programmes et devis.)

Documents remis en fin de formation :

- Attestation de formation à l'utilisation d'un défibrillateur
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre :

- Mannequins de secourisme (4A, 1E, 1N)
- Petit matériel de mise en situation
- Défibrillateur de formation
- Présentation PowerPoint
- Ordinateur - Vidéoprojecteur
- Coupe des voies aériennes supérieures

Formateur : Formateur Titulaire du certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du secourisme **PSC1 ou SST** – à jour de sa formation continue.

Programme et déroulement de la formation :

Partie théorique :

- La protection
- L'alerte aux populations et l'alerte des secours
- L'examen de la victime
- L'alerte des secours
- La victime inconsciente qui ne respire pas
- La victime inconsciente qui respire

Partie pratique :

Cette formation est constituée d'un enseignement pratique avec, tout le long des modules théoriques, de nombreuses phases d'apprentissage et de nombreuses mises en situation simulées.

Pour plus de réalisme, les mises en situation sont simulées à l'aide de matériel spécifique et de maquillage ce qui permet aux stagiaires de s'entraîner de manière concrète sur des situations au plus proche de la réalité.

- Nombreuses phases d'apprentissage
- Mises en situation

Techniques pédagogiques mises en œuvre :

- Brainstorming
- Débat entre stagiaires
- Exposé interactif
- Démonstration en temps réel
- Démonstration commentée et justifiée
- Apprentissage entre stagiaires
- Apprentissage en miroir
- Mise en situation en temps réel
- Reformulation

Méthode d'évaluation :

Le stagiaire valide la formation dès lors qu'il a été présent à l'ensemble de la formation, qu'il a participé activement à la formation en réalisant correctement les gestes enseignés par le formateur.

L'évaluation se fait de manière continue durant la formation.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » :

Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à froid » :

Une évaluation à « Froid », 2 à 4 mois après l'action de formation peut être proposée réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise



FICHE TECHNIQUE FORMATION INITIALE SST FORMATION INITIALE DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

(Réf réglementaires : Article R4224-15, R4224-16, R4141-17, R4141-18, R4141-15, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail)

TARIF :
190€ /PARTICIPANT
TARIF GROUPE POSSIBLE À PARTIR DE 6 PERS.
1800€ NET

Document de référence SST V8_01_2021, Guide des données techniques v4.07_2022, Manuel du Formateur SST juin 2020.

Description de la formation :

Cette formation a pour but d'apprendre aux participants à réagir face à une situation d'accident en mettant en œuvre des gestes de secours permettant d'éviter l'aggravation de l'état de la victime dans l'attente des services de secours. Au terme de cette formation, les participants seront également capables de mettre en œuvre des actions de prévention au profit de la santé et sécurité au travail au sein de leur entreprise tout en respectant l'organisation de celle-ci.

Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme au programme de l'INRS.

Objectifs :

- Être capable de mettre en œuvre des actions de prévention au profit de la santé et la sécurité dans son entreprise tout en respectant l'organisation de celle-ci.
- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident dans l'entreprise

Publics concernés : Tous les salariés

Type de formation : Présentiel

Nombre de stagiaires : De 4 à 10 participants sous certaines conditions (Recommandation : 10 maximum).

Durée : De 14 heures.

Prérequis : Aucun

Conditions et délais d'accès à la formation : 15 jours à daté de la demande **effectuée par email** une réponse vous est faite (envois de informations modalités, programmes et devis.)

Documents remis en fin de formation :

- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (Équivalence PSC1)
- Arrêté du 5 décembre 2002)
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité
- Plan d'intervention SST

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre :

- Mannequins de secourisme (Adulte, Enfant, Nourrisson)
- Défibrillateur de formation
- Ordinateur, Plan d'intervention SST

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

"Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine"

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023

- Vidéoprojecteur - Petit matériel de mise en situation - Maquillage - Présentation PowerPoint

Formateur : Formateur Titulaire du certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du SST - Titulaire de l'attestation « Acquisition des bases en prévention des risques professionnels

Diplôme : Édition d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable 24 mois. Au terme de ces 24 mois, le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) devra suivre une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences du SST (MAC SST) afin de prolonger la validité de son certificat SST.

Programme de la formation :

Compétence 1 : Se Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité au travail

Compétence 2 :

1/ Protéger

3/ Faire alerter ou alerter

2/ Examiner la victime

4/ **Secourir**

Une victime qui saigne abondamment

Une victime qui s'étouffe

Une victime inconsciente qui respire

Une victime inconsciente qui ne respire pas

Une victime qui se plaint de sensation pénible et inhabituelle et/ou présente des signes anormaux

Une victime qui se plaint d'une brûlure
Une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

Une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

8/ Module complémentaire lié aux risques spécifiques de l'entreprise si nécessaire.

Chaque module est constitué de nombreux exercices pratiques et de mises en situations

Techniques pédagogiques mises en œuvre :

- Brainstorming

- Démonstration commentée et justifiée

- Débat entre stagiaires

- Apprentissage entre stagiaires

- Exposé interactif

- Mise en situation en temps réel

- Démonstration en temps réel

- Reformulation

Méthode d'évaluation :

Cette évaluation est réalisée par le formateur SST qui a animé la formation.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le document de référence et transcrits dans une grille d'évaluation nationale utilisée lors de chaque formation.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » :

Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à froid » :

Une évaluation à « Froid », 2 à 4 mois après l'action de formation peut être proposée réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

“Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine”

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023

PROGRAMME DE FORMATION SST INITIALE

Après la présentation du formateur et des participants :

Thème 1 : LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Le rôle de sauveteur secouriste du travail.
- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- Présentation du programme :
 - protéger
 - de protéger à prévenir
 - examiner
 - faire alerter
 - de faire alerter à informer
 - secourir.

Thème 2 : RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER

- Formation générale à la prévention :
 - le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, ...
 - connaître les principes de base de la prévention.
- Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 4121-1 et suivants)

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- + Connaître l'alerte aux populations.
- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.
- + Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Identifier les dangers dans la situation concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.
- + Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du(des) dangers identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du(des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

“Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine”

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023

Thème 3 : DE « PROTÉGER » À « PRÉVENIR ou FAIRE PREVENIR »

- Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des SST.
- Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ».
- La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- + Repérer les dangers dans une situation de travail.
- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.
- + Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement.

Thème 4 : EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- + Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.
- + Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
- Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Thème 5 : DE « FAIRE ALERTER » À « INFORMER »

- Cette séquence est la suite logique de la séquence « de PROTÉGER à PRÉVENIR ».
- Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et/ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.
- Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « FAIRE ALERTER » vers l'action « INFORMER ».
- La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

+ Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Thème 6 : SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- + Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
 - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
 - Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
 - Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.
- a) La victime saigne abondamment
 - b) La victime s'étouffe
 - c) La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - d) La victime se plaint de brûlures
 - e) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - f) La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - g) La victime ne répond pas mais elle respire
 - h) La victime ne répond pas, et ne respire pas

Au cours de chaque séance pratique rappeler les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés.

Thème 7 : SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES

- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base.
 - L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.
- Risques spécifiques :
- Par exemple : désamiantage, hyperbare, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...
 - Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissées à l'initiative du médecin du travail.



FICHE TECHNIQUE FORMATION MAC SST – RECYCLAGE SST FORMATION DE MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

(Réf réglementaires : Article R4224-15, R4224-16, R4141-17, R4141-18, R4141-15, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail)

TARIF :
120€ /PARTICIPANT
TARIF GROUPE POSSIBLE
À PARTIR DE 6 PERS.
700€ NET

Pour que le certificat SST reste valide, le SST doit suivre tous les 24 mois une formation de Maintien et d'Actualisation de ses Compétences (MAC SST).

Cette formation a pour objet de garder à jour les compétences des SST.

Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme au programme de l'INRS.

Objectifs :

- Informer de l'évolution des techniques et des actions de prévention ou de secours - Maintenir les connaissances du Sauveteur Secouriste du Travail à un niveau équivalent, voir supérieur à celui de sa formation initiale

Publics concernés : Tous les salariés

Type de formation : Présentiel

Nombre de stagiaires : De 4 à 10 participants sous certaines conditions (Recommandation : 10 maximum).

Durée : De 7 heures selon le nombre de participants.

Prérequis : L'ensemble des stagiaires doivent être titulaire du certificat SST

Conditions et délais d'accès à la formation : 2 jours à daté de la demande **effectuée par email** une réponse vous est faite (envois de informations modalités, programmes et devis.)

Documents remis en fin de formation :

- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (Équivalence PSC1
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité
- Plan d'intervention SST

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre :

- Mannequins de secourisme (Adulte, Enfant, Nourrisson)
- Défibrillateur de formation - Ordinateur - Vidéoprojecteur
- Petit matériel de mise en situation - Maquillage
- Présentation PowerPoint
- Coupe des voies aériennes supérieures
- Plan d'intervention SST

Formateur : Formateur Titulaire du certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du SST - Titulaire de l'attestation « Acquisition des bases en prévention des risques professionnels »

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

«Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine»

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023

Diplôme : Édition d'un certificat de Sauveteur Secouriste du travail, valable 24 mois. Au terme de ces 24 mois, le Sauveteur Secouriste du Travail devra suivre une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST) afin de prolonger la validité de son certificat SST.

Programme de la formation :

1/ Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité au travail

2/ Protéger

3/ Protéger à prévenir

4/ Examiner la victime

5/ Faire alerter ou alerter

6/ De faire alerter à informer

7/ Secourir

Une victime qui saigne abondamment

Une victime qui s'étouffe

Une victime inconsciente qui respire

Une victime inconsciente qui ne respire pas

Une victime qui se plaint de sensation pénible et inhabituelle et/ou présente des signes anormaux

Une victime qui se plaint d'une brûlure

Une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

Une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

8/ Module complémentaire lié aux risques spécifiques de l'entreprise si nécessaire.

Chaque module est constitué de nombreux exercices pratiques et de mises en situations

Techniques pédagogiques mises en œuvre :

- Brainstorming

- Débat entre stagiaires

- Exposé interactif

- Démonstration en temps réel

- Démonstration commentée et justifiée

- Apprentissage entre stagiaires

- Mise en situation en temps réel

- Reformulation

Méthode d'évaluation :

Cette évaluation est réalisée par le formateur SST qui a animé la formation. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le document de référence et transcrits dans une grille d'évaluation nationale utilisée lors de chaque formation.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » : Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Une évaluation à « Froid », **à 4 mois après l'action de formation peut être proposée** par email ou visioconférence et réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise.

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

"Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine"

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023

PROGRAMME DE FORMATION MAC SST (MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES)

Programme :

Après la présentation du formateur et des participants :

Thème 1. Le sauvetage secourisme au travail

Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.

Le rôle de sauveteur secouriste du travail.

Le cadre juridique de l'intervention du SST.

Présentation du programme : protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir.

Thème 2. Rechercher les risques persistant pour protéger

Formation générale à la prévention :

Le mécanisme de l'accident

Connaître les principes de base de la prévention.

Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 4121-1 et suivants)

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

+ Connaître l'alerte aux populations.

+ Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

+ Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.

Thème 3. De protéger à prévenir

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des SST.

Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ».

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

+ Repérer les dangers dans une situation de travail.

+ Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

“Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine”

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023

Thème 4. Examiner la victime et faire alerter

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable :

- + Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- + Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Thème 5. De « faire Alerter » à « Informer »

Cette séquence est la suite logique de la séquence « de PROTÉGER à PRÉVENIR ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et/ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- + Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Thème 6. Secourir

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable :

- + Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

Au cours de chaque séance pratique rappeler les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés.

Thème 7. Situations inhérentes aux risques spécifiques

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.

Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbare, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...



AIDE À LA REDACTION et MISE À JOUR du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

TARIF :

DE 357€ À 587€

PAR JOUR

D'INTERVENTION

L'une de vos responsabilités en tant que chef d'entreprise est de préserver la santé et la sécurité de vos salariés. À ce titre, le Code du Travail vous impose de rédiger un document unique d'évaluation des risques professionnels, et ce quelle que soit la taille de votre entreprise. Ce document est obligatoire à partir de 1 salarié et il doit être mis à la disposition du personnel et de l'inspection du travail.

Nombre de stagiaires : De 4 à 8 participants sous certaines conditions (Recommandation : 10 maximum).

Durée : De 7 heures.

Publics concernés : Responsable d'établissement, RH, Salariés référents, Membre du CSE ;

Prérequis : Maîtrise de la langue française

Conditions et délais d'accès à la formation : 2 jours à daté de la demande **effectuée par email** une réponse vous est faite (envois de informations modalités, programmes et devis.)

Documents remis en fin de formation : Attestation de présence, supports de réalisation de son DUER.

Nombre de stagiaires : De 4 à 8 participants sous certaines conditions (Recommandation : 10 maximum).

Ce n'est pas le document unique qui est important, mais la qualité de son contenu !

Rédigé avec soin, ce document doit démontrer, en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, que l'employeur a identifié, évalué, analysé et maîtrise les dangers auxquels sont exposés le(s) salarié(s). Il devient ainsi l'élément essentiel pour défendre l'employeur de la faute inexcusable.

À QUOI SERT-IL ?

Le document unique permet de définir les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés. Il doit servir de support aux dirigeants pour planifier le plan d'action et de formation du personnel pour combattre ces risques.

De plus, il sera un outil pour déterminer si des fiches de pénibilité doivent être rédigées en fonction des risques recensés.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE POSSÉDER UN DOCUMENT UNIQUE À JOUR ET BIEN RÉDIGÉ ?

En contrepartie de la rédaction du document unique, la CARSAT peut rembourser une partie d'un 'achat de matériel lié à l'amélioration des conditions de travail dans votre entreprise.

De plus, vous pouvez obtenir jusqu'à 25% de réduction sur les cotisations accidents du travail / Maladies professionnelles auprès de la CPAM

SANCTION EN CAS DE NON PRÉSENTATION

Le document unique doit être révisé chaque année ou lors de toutes modifications importantes des conditions de travail des salariés. D'une année à l'autre, il doit faire ressortir les modifications et évolutions des conditions de travail.

Devant le nombre très important d'accidents du travail et de maladies professionnelles (environ 700 000 par an) ainsi que les coûts que cela génère, les contrôles sont de plus en plus importants et les sanctions de plus en plus sévères.

Lors d'un contrôle Urssaf ou Inspection du Travail, si l'employeur n'est pas en mesure de présenter son document unique d'évaluation des risques professionnels, l'employeur risque une amende de 3750 à 9000 euros et un an d'emprisonnement.

L'amende peut être appliquée autant de fois qu'il y a de salariés. (Article L4741-1 du code du travail).

Lors d'un accident, la responsabilité pénale et la faute inexcusable de l'employeur seront systématiquement engagées s'il y a le moindre manquement de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail. (Exemple : non rédaction d'un document unique d'évaluation des risques professionnels...)



LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE DE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Formation aux dispositions réglementaires liées à la sécurité
des établissements et des personnes dans les établissements
Code du Travail

TARIF :

350€/PARTICIPANT

FORMATION INTRA

(Réf réglementaires : Article R4227-28, R4227-39, R4141-11, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail, Loi santé au travail, CSE)

Objectifs

Connaitre la réglementation incendie dans les établissements code du travail, ainsi que les responsabilités des responsables.

Publics concernés : Personnel désigné par chef d'entreprise, responsables d'établissement, RRH

Durée conseillée : 7 heures sur 1 jour (à adapter en fonction de vos besoins)

Type de formation : Présentiel

Groupe : de 4 à 10 personnes

Prérequis : Maîtrise de la langue française

Condition d'accès : 15 jours à daté de la demande **effectuée par email** (envois de informations modalités, programmes et devis.)

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre :

- Ordinateur - Vidéoprojecteur
- Présentation PowerPoint

Formateur : Formateur prévention

Documents remis en fin de formation :

- Attestation de formation
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité

Programme et déroulement de la formation :

1) Généralités sur les risques d'incendie en entreprise et établissement recevant du public

Du feu à l'incendie

Les conséquences d'un incendie dans un établissement Principes généraux de la prévention et de la protection La réponse réglementaire

2) Disposition réglementaires générales dans le code du travail

Principes généraux de prévention

Les obligations du chef d'établissement Prévention et protection

Responsabilité civile et pénale en matière de sécurité incendie L'intégration des règles d'accessibilité

3) Obligations réglementaires pour la conception des lieux de travail

Dispositions générales

Dispositions constructives générales pour les bâtiments de plus de 8 mètres Conception des dégagements

Sécurité technique : désenfumage, chauffage et produits inflammables Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie

4) Obligations réglementaires pour le chef d'établissement

Dispositions générales

Évacuation et conception des dégagements

Désenfumage : généralités, exploitation, maintenance et vérification

Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie : détection, moyens d'extinction, équipements d'alarme et d'alerte

L'organisation humaine de la sécurité : consignes, organisation de l'intervention, conception de l'évacuation, formation et information

5) Synthèse et débriefing

Méthode d'évaluation :

Le stagiaire valide la formation dès lors qu'il a été présent à l'ensemble de la formation, qu'il a participé activement à la formation en réalisant correctement les gestes enseignés par le formateur.

L'évaluation se fait de manière continue durant la formation.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » :

Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à froid » :

Une évaluation à « Froid », à 4 mois après l'action de formation peut être proposée par email ou visioconférence et réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise.



Conformément aux dispositions de la Loi handicap et accessibilité), toutes nos formations sont accessibles aux PSH sauf restriction liées à l'invalidité ou contres indications médicales. Pour toute demande d'aménagement, faites-moi une demande de devis et de renseignement



Habilitation électrique pour personnel non électricien

BS BE Manœuvre

TARIF :
400€ /PARTICIPANT
FORMATION
INTRA/INTER
GRUPE :1900€

Références réglementaires : Norme NF C18-510/A1 – Code du Travail Partie 4
(Réglementaire)

Description de la formation :

Acquérir les connaissances suffisantes permettant à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation incluant un ou plusieurs symboles adaptés aux missions de l'apprenant en entreprise.

Objectifs Pédagogiques : Exécuter en sécurité des interventions de remplacement à l'identique, de raccordement élémentaire et des manœuvres selon la norme NF C18-510/A1 : - Exécution ou encadrement d'opérations non électriques (nettoyage, peinture, tuyauterie, élagage...) à proximité d'installations électriques - Réenclenchement de disjoncteurs dans des coffrets ou des armoires électriques - Changement de lampes, de fusibles, de prises, d'interrupteurs (équipements 32A maxi)

Type de formation : Présentiel

Nombre de stagiaires : De 4 à 8 stagiaires

Type de public : Personnel non électricien devant avoir accès aux installations électriques pour y réaliser des manœuvres et/ou des opérations spécifiques et/ou des remplacements

Durée : 14 heures

Prérequis : Maîtrise de la langue française

Conditions et délais d'accès à la formation : 15 jours à daté de la demande effectuée par email une réponse vous est faite (envois de informations modalités, programmes et devis.)



Accessibilité : Toute demande ou remarque concernant un Handicap peut être indiqué par mail au référant handicap afin d'évaluer la faisabilité de la formation pour le ou la participante

Mail de contact : br.formation.conseil@gmail.com **Référent :** Redouane benhalilem.

Documents remis en fin de formation :

- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre :

Vidéoprojecteur, PC, TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage ainsi que gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension) et dispositifs de condamnation

Animation / Encadrement : Formateur HABILITATION ÉLECTRIQUE, possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes

Programme et déroulement de la formation : Les lois fondamentales en électricité

Notions

Les dangers du courant électrique

Effets du courant électrique sur le corps humain

Les moyens de protection et de prévention

Les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des personnes

Les EPI

Le différentiel

Le conducteur de protection électrique

Les indices de protection

Les classes d'appareillage

Exposé de la norme NFC 18 - 510 / A 1

Les domaines de tension

Différentes définitions

Les indices d'habilitation

Les manœuvres

Réarmement d'un disjoncteur dans un coffret électrique

Manœuvre d'un appareil de coupure

La mise hors tension

Conditions d'approche des pièces nues sous tension

Interventions particulières (changement de lampes, de fusibles)

Évaluation

Contrôle des connaissances de la norme NF C18-510/A1

Correction du contrôle

Exercices pratiques

Mises hors tension

Réarmement de disjoncteur

Remplacement à l'identique de composants électriques

Modalités d'évaluations

Contrôle de connaissances théoriques et pratiques selon la norme NFC 18510

Modalités pédagogiques

Apport théorique et travaux pratiques. Analyse de vidéos sur les risques liés à l'électricité. Remise d'un livret pédagogique à chaque stagiaire

Méthode d'évaluation :

Rédaction d'un avis d'habilitation par le formateur afin que l'employeur puisse délivrer un titre d'habilitation.

L'évaluation se fait de manière continue durant la formation.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » :

Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à froid »

Une évaluation à « Froid », **à 4 mois après l'action de formation peut être proposée** par email ou

Visioconférence et réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise.



FORMATION DES MEMBRES DU CSE

Volet : Santé, Sécurité et Conditions de travail (SSCT)

Formation réalisée sous couvert d'un organisme agréé « CSE » par la DREETS, (En attente d'obtention de l'agrément).

TARIF :

280€ /PARTICIPANT/JOUR

**FORMATION
INTRA/INTER**

GROUPE :4900€

Cadre réglementaire : Cette formation est prévue aux articles L2315-18 et L2315-40 du code du travail. Son contenu et ses modalités sont précisés aux articles R 2315-8 à R2315-22 du code du travail. (L2315-16 du Code du Travail), Loi santé au travail.

Description et objectifs de la formation :

- Développer l'aptitude des élus à déceler et mesurer les risques professionnels
- Développer la capacité des élus à analyser les conditions de travail
- Initier les élus aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

Type de formation : Présentiel

Tarif : Fixé par arrêté, nous consulté, devis sur simple demande.

Nombre de stagiaires : De 4 à 10 stagiaires

Durée : 35 heures /5 jours / Discontinus

Prérequis : être membres élus du CSE Formation obligatoire pour les titulaires et suppléants, Maîtrise de la langue française

Lieux : Intra ou Inter entreprise

Conditions et délais d'accès à la formation : 15 jours à daté de la demande effectuée par email une réponse vous est faite (envois de informations modalités, programmes et devis définition du calendrier préparation d'une convention.)



Accessibilité : Toute demande ou remarque concernant un Handicap peut être indiqué par mail au référant handicap afin d'évaluer la faisabilité de la formation pour le ou la participante

Conformément aux dispositions de la Loi handicap et accessibilité), toutes nos formations sont accessibles aux PSH sauf restriction liées à l'invalidité ou contres indications médicales. Pour toute demande d'aménagement, faites-moi une demande de devis et de renseignement

Mail de contact : br.fomration.conseil@gmail.com **Référent :** Redouane benhalilem.

Sanction de formation :

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Documents remis en fin de formation :

Un support de cours sera remis à chaque participant. (**Documentation INRS, Ministère du travail et autres sources, clé USB**)

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre :

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

"Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine"

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023

Méthodologie basée sur l'alternance de cours théoriques et techniques autour de mises en situation pratiques.

Travail sur le Document unique des participants s'il est possible pour eux de le porter en formation.

Présentation PowerPoint, Vidéo, Documents de travail.

Animation / Encadrement : Formateur CSE (Volet SSCT), **Redouane benhalilem**

PROGRAMME DE FORMATION ET CONTENUS

IDENTIFIER LES ENJEUX ET LES ACTEURS DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

- Anticiper les impacts de la santé et sécurité au travail.
- Connaître les responsabilités de l'employeur en matière de prévention.
- Analyser les neuf principes de prévention.
- Solliciter les acteurs internes et externes à l'entreprise. Évaluer l'opportunité de créer une CSSCT.

MAITRISER LE ROLE ET LE FONCTIONNEMENT DU CSE EN MATIERE DE SSCT

- Cerner le rôle et les attributions en matière de prévention des risques professionnels. Organiser les réunions du CSE sur la SSCT.
- Appliquer les modalités d'utilisation des heures de délégation, déplacement, circulation et affichage. Recourir à la formation et à la protection des représentants du personnel. Délit d'entrave.
- Faire appel à une expertise en qualité du travail et de l'emploi.

REPERER LES RISQUES PROFESSIONNELS AU SEIN DE SON ETABLISSEMENT

- Distinguer dangers, dommages et risques professionnels. Évaluer les risques, les identifier et les hiérarchiser.
- Proposer des mesures de prévention.

COMPRENDRE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- Recenser les facteurs de risques psychosociaux.
- Distinguer les niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire. Appliquer le cadre réglementaire de la prévention des risques psychosociaux. Repérer les risques psychosociaux.
- Comprendre les mécanismes du stress au travail et ses conséquences sur la santé. Agir en cas de situation de harcèlement.

IDENTIFIER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

- Définition de l'accident de travail et celui de trajet. Reconnaissance de la maladie professionnelle.
- Suivre les indicateurs de la santé et sécurité au travail. Analyser les accidents par la méthode de l'arbre des causes

PROMOUVOIR LA PREVENTION DES RISQUES ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Réaliser des inspections et des enquêtes.
- Analyser les postes de travail en tenant compte du travail réel.
- S'appuyer sur le document unique et le plan de prévention.
- Intervenir en cas de danger grave et imminent. Analyser les documents de la prévention.
- Proposer des mesures

Méthode d'évaluation et validation :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

BR.FORMATION.CONSEIL E-Mail : br.formation.conseil@gmail.com N° Siret 90495889900018 Code APE : 8559A

"Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 75331175933, auprès du préfet de région de Nouvelle Aquitaine"

V1.2 MISE A JOUR 1/10/2023

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » :

Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Évaluation de La formation par Les stagiaires « à froid

Une évaluation à « Froid », **à 4 mois après l'action de formation peut être proposée** par email ou

Visioconférence et réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise.